

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique : 05/07/2024

Date de la convocation des conseillers : 05/07/2024

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-07-15 - 2.15	
Point de l'ordre du jour	2.15	
Objet		Convention relative à l'organisation et au financement des activités de l'Office social pour l'année 2024

Le conseil communal,

Vu la convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, les communes de Bettembourg, Frisange et Roeser et l'Office social commun de Bettembourg (OSCB) réglant les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'OSCB pour l'année 2024 ;

Considérant qu'en contrepartie de l'engagement de l'OSCB de fournir aux personnes dans le besoin et à leurs familles les aides et prestations définies aux articles 1 et 2 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale l'Etat et les communes prennent en charge, à parts égales, le déficit annuel résultant de l'aide accordée conformément aux dispositions de la loi et des frais de gestion de l'office social ;

Considérant que la participation estimée des communes est de 663.929,20 € (50% de 1.327.858,39), dont 192.273,90 € (28,96%) à charge de la Commune de Roeser ;

Vu les articles 3/263/648220/99001, 4/263/238120/99001 et 4/263/238180/99001 du budget de l'exercice 2024 ;

Vu la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, les communes de Bettembourg, Frisange et Roeser et l'Office social commun de Bettembourg (OSCB) réglant les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'OSCB pour l'année 2024.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 26 juillet 2024

La 1ère échevine,

Par délégation du bourgmestre du 24 juillet 2024

Le secrétaire communal ff,